



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-864**

**Aux contribuables intéressés des Municipalités de :**

Drummondville	Saint-Edmond-de-Grantham
Durham-Sud	Saint-Eugène
L'Avenir	Saint-Félix-de-Kingsey
Lefebvre	Saint-Germain-de-Grantham
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse	Saint-Guillaume
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village	Saint-Lucien
Saint-Bonaventure	Saint-Majorique-de-Grantham
Saint-Cyrille-de-Wendover	Saint-Pie-de-Guire
Sainte-Brigitte-des-Saults	Wickham

Avis public est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du conseil du 23 janvier 2019, le conseil a adopté le règlement MRC-864 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de rénovation intérieure à l'édifice qui abrite la MRC de Drummond.

Le présent règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 février 2019.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au siège social de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville, dans la section avis public du site internet de la MRC « <http://www.mrcdrummond.qc.ca> » ou au bureau municipal des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC de Drummond durant les heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Drummondville, le 5 mars 2019

Le greffier et secrétaire-trésorier adjoint

  
Me Michel Royer